

## DIPLÔME ETAT AMBULANCIER

D'une durée totale de  
**801 heures**

### Définition du métier

L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire.

Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention. Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations.

En cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences.

Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, ...), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluri professionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé).

### Public

Toutes personnes souhaitant travailler dans le domaine du transport sanitaire :

- Personnes en formation initiale - Personnes en reconversion professionnelle et/ou demandeurs d'emploi – Auxiliaire Ambulanciers en poste

### Pré-requis

Avoir minimum 18 ans ;

Avoir le permis B : 3 ans minimum, ou 2 ans si conduite accompagnée ; ne pas être sous permis probatoire (voir code de la santé publique 4312-7)

### Objectif Général

Obtenir le diplôme d'état ambulancier

Dans l'objectif d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, la certification mise en place par l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier vise à assurer le niveau de compétences nécessaire à l'ambulancier, qui est un professionnel de santé et du transport sanitaire.

Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention. Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations. En cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences.

Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, ...), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluriprofessionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé).

### Durée

D'une durée totale de **801 heures**

Nombre d'heures théorique et pratique : **556 heures**.

Nombre d'heures en milieu professionnel : **245 heures** (correspondant à un total de sept semaines de 35 heures).

Coût total de la formation :  
**6 394 TTC**

### Modalités d'inscription

Accès à la formation :

- Satisfaire aux conditions d'inscription : Satisfaire aux épreuves du concours d'entrée

Pour pouvoir se présenter à ces épreuves, la personne doit : - s'être préinscrite dans la formation en remplissant un dossier de candidature, disponible sur le site <https://multiniorsforma.com/concours-diplome-etat-ambulancier-a-la-martinique/>

- disposer d'un permis de conduire conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité ;
- fournir l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route ;
- fournir un certificat médical de non-contre-indications à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé (absence de problèmes locomoteurs, psychiques, d'un handicap incompatible avec la profession : handicap visuel, auditif, amputation d'un membre...) ;

- fournir un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ;

Selon le cas :

- Pour les personnes n'ayant jamais exercé en tant qu'auxiliaire ambulancier :
  - Réaliser un stage de découverte de 70 heures au sein d'une structure de transport sanitaire (secteur privé ou public),
- Pour les auxiliaires ambulanciers ayant exercé pendant un mois au minimum, en continu ou en discontinu, durant les trois dernières années :
  - Fournir l'attestation d'employeur figurant en annexe VI du dossier de candidature ou, à défaut, tout document officiel justifiant de l'exercice professionnel.

### Méthodes mobilisées

Présentiel

- Alternance de cours théoriques en plénière, de travaux pratiques dirigés et de simulations en sous-groupes

- Pédagogie active et participative
- Apports de connaissances
- Mises en situations professionnelles

### Intervenants

Les enseignements sont assurés par des médecins, des infirmiers, des ambulanciers en exercice, des chefs d'entreprise de transport sanitaire, et auxiliaires médicaux.

### Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Tous nos formateurs, de par leurs formations et expériences des Établissements Médicaux et sociaux sont sensibilisés aux situations de handicaps.

Nous veillons au respect des conditions d'accueil des Publics concernés et étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation.

Pour toute question concernant une situation de handicap, quelle qu'elle soit, et pour évaluer et anticiper les aménagements nécessaires à votre participation, merci de prendre contact avec Chantal VERTUEUX [chantal.vertueux@multiniorsforma.com](mailto:chantal.vertueux@multiniorsforma.com)

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap

### Délais d'accès

Formation accessible au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

### Modalité d'évaluation

#### *Avant la formation*

Analyse du besoin, Dossier d'admission, Epreuve de recevabilité selon l'évaluation du dossier d'admission

#### *Pendant la formation*

Evaluation des acquis en cours de formation, Mises en situation, QCM, Evaluation des acquis à la fin de chaque module

#### *A la fin de la formation*

Dossier de certification composé du résultat de chaque module évalué pendant la formation

Après la formation

Evaluation de la qualité et de la satisfaction de la formation

### POSSIBILITÉ DE VALIDER UN OU PLUSIEURS BLOCS DE COMPÉTENCES

Sous réserve d'être admis à suivre la formation des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordés aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

1° Le diplôme d'Etat d'aide-soignant ; 2° Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ; 3° Le diplôme d'assistant de régulation médicale ; 4° Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social ; 5° Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ; 6° Le titre professionnel d'agent de service médico-social ; 7° Le titre professionnel de conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger ; 8° Le certificat de qualification professionnelle d'assistant médical ; 9° Le baccalauréat professionnel accompagnement, soins et services à la personne ; 10° Le baccalauréat professionnel services aux personnes et aux territoires ; 11° Le baccalauréat professionnel conducteur transport routier de marchandises.

### Equivalences,

Pas d'équivalences

### Débouchés

L'ambulancier peut se spécialiser dans le transport sanitaire pédiatrique ou d'urgence. Après quelques années de pratique, le conducteur ambulancier peut devenir régulateur. Sa fonction consiste alors à recevoir les appels, coordonner les demandes et établir le planning des courses ou des interventions. Un ambulancier expérimenté peut aussi se mettre à son compte et devenir chef d'entreprise. Dans ce cas, il lui faudra obtenir l'agrément des services préfectoraux.

### Passerelles

Enfin pour les ambulanciers qui souhaitent se réorienter, il existe des passerelles vers les métiers d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture (dispenses de certains modules de formation).

## Contenu détaillé de la formation

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Durées en heures
<b>Bloc 1. - Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions</b>	1. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage	<b>Module 1. Relation et communication avec les patients et leur entourage</b>	<b>70</b>
	2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté	<b>Module 2. Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements</b>	<b>70</b>
	3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient	<b>Module 3. Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement</b>	<b>35</b>
<b>Bloc 2. - Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence</b>	4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences	<b>Module 4. Appréciation de l'état clinique du patient</b>	<b>105</b>
	5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	<b>Module 5. Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence</b>	<b>105</b>
<b>Bloc 3. - Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière</b>	6. Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport	<b>Module 6. Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre</b>	<b>7</b>
	7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient	<b>Module 7. Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient</b>	<b>21</b>
<b>Bloc 4. - Entretien des matériels et</b>	8. Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des		

installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention	installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la prévention des risques associés	<b>Module 8. Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés</b>	35
	9. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité		
<b>Bloc 5. - Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques</b>	10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels	<b>Module 9. Traitement des informations</b>	35
	11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	<b>Module 10. Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques</b>	70
		Suivi pédagogique	3

### Stages cliniques

Structure de soins de Courte durée Adulte ou Enfant	Structure de soins de longue durée, de soins de suite et de réadaptation ou EHPAD	Psychiatrie / Santé mentale Adulte ou Enfant	Parcours Médecine d'urgence Adulte / Enfant (Service des urgences / SAMU -SMUR)	Entreprise Transport sanitaire
105			70	70

Pour plus de renseignement :

## CONTACTEZ-NOUS



0696 36 03 26 | 0596 30 12 75  
Contactez-Nous pour plus de renseignements



Résidence La Meynard Bât Ballade A  
97200 Fort de France



Lundi-Vendredi : 8h30 - 12h00 /  
14h00 - 16h00

Uniquement sur rendez-vous  
Samedi et Dimanche: Fermé